Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20261013-DEL2026_61-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 12 octobre 2026

Date de la convocation : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Pascal GALICHON, Mme Isabelle LE FERREC, Mme Mélanie BILLOT-TOULIC, Mr Bernard LALOUX, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Jean-Christophe PÉAN, Mme Eugénie BUCHON, Mr François-Régis SIRJACQ, Mme Delphine JOREL, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mr Vincent DENBY- WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Natalie DOAT-CHARPENTIER a donné procuration à Mr Christophe RICOUR.
Mr Valéry LAMOURE a donné procuration à Philippe FOURNEYRON.

Absent : 1

Mr Marc LAFOURCADE

Mme Delphine JOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 18
Nombre de votants : 18

2026-61 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – PROJET D'AMENAGEMENT DU DEPARTEMENT 35 AU PORT HUE

Le Département est propriétaire du site naturel du Port Hue au titre des espaces naturels sensibles. Ce site d'une grande qualité paysagère et biologique fait l'objet d'une fréquentation importante, du fait de son attractivité et mérite une attention particulière afin d'en préserver sur le long terme ses qualités naturelles et les conditions d'accueil des visiteurs.

Les premières investigations ont en particulier fait ressortir les intentions suivantes :

- renforcer l'identification du site naturel
- apaiser les conflits d'usages, développer une offre de découverte (signalétique, lisibilité sentier)
- améliorer la qualité paysagère du site en gommant certains points noirs
- favoriser les habitats dunaires et les prairies,
- favoriser l'ambiance dunaire du site

Quelques principes ont ainsi été posés, permettant d'imaginer un projet autour de l'identification d'une porte d'entrée du site naturel, de l'apaisement de la fréquentation (par le recul des stationnements et la création de cheminements piétons renaturation et mise en valeur des espaces naturels).

Compte-tenu de l'imbrication des fonciers communaux, départementaux, la présence de riverains ou activités, et les interactions avec des démarches en cours (plan de circulation), le Département sollicite par un courrier du 06 juillet 2026, l'avis de la commune sur l'opportunité d'une telle démarche et de ses ambitions.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20261013-DEL2026_61-DE

A la suite, il pourra être proposé par le Département un cadre administratif, permettant d'organiser le portage des premières études de faisabilité et la partage des responsabilités et contributions financières respectives dans le respect des compétences de chacune des parties.

Une mise en œuvre opérationnelle pourrait intervenir à l'horizon 2029 sous réserve des aspects budgétaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal prend acte de la démarche de requalification paysagère du site de Port Hue proposée par le département et des intentions, et émet un avis de principe favorable sous réserve de la prise en compte des éléments suivants :

- Possibilité d'installer un food-truck sur le parking
- Le passage pour les résidents et les services (secours, poubelles…)
- Le maintien de la plage aux chiens

Sur cette base il autorise à l'unanimité M. le Maire à poursuivre les échanges avec le Département en vue de l'établissement d'une convention-cadre qui devra être soumise au Conseil municipal.

Saint-Briac sur mer le 12 octobre 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

